

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 17 août 2022	
Nom de l'établissement Krok Soleil "À Maison" Enr.		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 88 rue Martin Edmundston NB E3V 0B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement. La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.
Lors de ma visite, c'est un mercredi pédagogique. Les enfants ont donc des activités spéciales. (cinéma, popcorn, bricolage)
Il pleut aujourd'hui donc les enfants n'ont pas été à l'extérieur. Ceux-ci utilisent le parc de l'école. Un plan de match a été envoyé au printemps, mais aucune correction n'est à apporter.
La halte rencontre les exigences et le permis pourra être renouvelé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 juin 2022

Date

original signé par
Jacinthe Desjardins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juin 2022

Date